

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CCAS DU 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois d'octobre

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent ALLANIC, président, suite à la convocation du 7 octobre 2022.

Étaient présents : M. Laurent ALLANIC,

Mme BERTRAND Marie-Christine, Mme CHAMPY Françoise, Mme CHAUSSET Corinne, M. PINEAU Nicolas, Mme VOINCHET Marie-Christine, membres désignés par le Conseil municipal

Mme BACON-LHERMITTE Sylvie, Mme CHERAMI Lucienne, Mme MONTIER José, Mme MORIN Jacqueline, Mme RENOU Monique, Mme WINCKEL Martine, membres nommés par le Maire.

Absents :

Mme CUNHA Sabrina, membre désignée par le conseil municipal (pas de procuration)

M. GUICHAUX David, membre désigné par le conseil municipal (pas de procuration)

Mme POCHEREAU Alexia, membre désignée par le conseil municipal (pas de procuration)

Mme FAVRE Jocelyne membre nommée par le maire (pas de procuration)

Mme VERVIER Marie-Renée a donné procuration à Mme BACON-LHERMITTE Sylvie

Secrétaire de séance : Mme VOINCHET Marie-Christine

ORDRE DU JOUR :

1. Goûter des aînés - édition 2022

Informations diverses

Signature du procès-verbal du 8 avril 2022

Préambule

Monsieur le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame Martine WINCKEL qui remplace Madame Martine MAURICE dans ses fonctions.

2022-05	GOÛTER DES AÎNÉS - ÉDITION 2022
---------	---------------------------------

Date : dimanche 20 novembre, à 15h00

Décision d'organiser ce goûter avec un spectacle animé par deux artistes transformistes pour un coût est de 730,00 € auquel s'ajoute les frais de la SACEM, et le prix d'un repas/artiste.

Le coût de revient, hors spectacle, du goûter (alimentation, boissons, tombola) par personne est estimé à environ 15,00 € et plafonné à 25,00 €.

Un goûter identique sera porté à cette occasion au domicile de celles et de ceux qui ne peuvent répondre à notre invitation pour raison de santé.

Organisation :

- Lundi 7 novembre 2022, dans la matinée : achat de produits alimentaires à Auchan et achat des décorations (serviettes, nappes, etc.) par Mme Martine WINCKEL, Mme Marie-Christine VOINCHET et Mme Françoise CHAMPY à CENTRAKOR et/ou à Promocash et/ou chez Rouxel.
- Jeudi 17 novembre 2022, à 17h00, salle du conseil (mairie), séance de pliage de serviettes en papier. Dans l'attente de ce rendez-vous, chacun est invité à rechercher une idée et un modèle de réalisation pour cette décoration ;
- Samedi 19 novembre 2022, à compter de 16h00, préparation de la décoration de la salle La Clairière et des tables rectangulaires mise en place la veille par les agents du service technique ;
- Dimanche 20 novembre 2022, dans la matinée :
 - ✓ 9h30 – finalisation des décorations et préparation des chocolats, puis distribution à domicile ;
 - ✓ 11h00 – arrivée des artistes et distribution des paniers aux personnes invitées et ne pouvant pas se déplacer au goûter (Un mail de rappel vous sera envoyé) ;

✓ 14h00 – retour en salle finalisation et accueil des invités à partir de 14h30.

Alimentation :

- Les pâtisseries seront fournies par une entreprise locale, la chocolaterie-pâtisserie « Choco'la praline ». L'artisan propose de réaliser des parts individuelles composées de différents gâteaux de taille réduite, semblable à de petits fours. Son offre peut s'adapter à nos attentes de présentation et à nos exigences de coût (5€/personne). De plus, il propose de préparer des paquets individuels.
- Boissons : vin blanc, cidre doux, rosé, jus d'orange, café et thé.
- Possibilité de commande de chocolats à l'association des paralysés de France (APF).
- Abandon de la salade de fruits

Tombola : 2 lots

- Mme Lucienne CHERAMI et Mme José MONTIER s'occupent de l'achat de 2 lots de tombola. Le montant des 2 lots est estimé à 60,00€ et il est plafonné à 80,00€.

Seront présents :

M. Laurent ALLANIC, Mme Marie-Christine BERTRAND, Mme Françoise CHAMPY, Mme Corinne CHAUSSET, M. Nicolas PINEAU, Mme Marie-Christine VOINCHET, Mme Sylvie BACON-LHERMITTE, Mme Lucienne CHERAMI, Mme José MONTIER, Mme Jacqueline MORIN, Mme Monique RENOU et Mme Martine WINCKEL.

MERCI AUX PERSONNES ABSENTES LE JOUR DE LA RÉUNION DE SE MANIFESTER AUPRÈS DE FRANÇOISE CHAMPY SI ELLES PEUVENT ÊTRE PRÉSENTES LE 19 ET LE 20 NOVEMBRE.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

abstention : 0

Certifié conforme
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 28 octobre 2022
De l'affichage en date du 28 octobre 2022

DIVERS

Lors d'une prochaine séance, il est recommandé de s'accorder sur la situation des compagnons et des amis des invités au goûter, demeurant hors et dans la commune, pour déterminer les modalités de leur participation, notamment financières.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19h50.

Le Maire,
Laurent ALLANIC



Secrétaire de séance
Marie-Christine VOINCHET

